

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

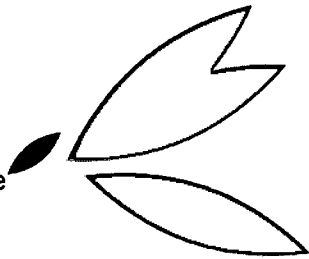
Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00317
Numéro SIREN : 448 052 258
Nom ou dénomination : AGC DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2023 sous le numéro de dépôt 1646

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le **13 MARS 2023**
sous le n° B.1646



AGC

AUDIT GESTION CONSEIL

GREFFE

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

SAS AGC DEVELOPPEMENT

28, rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE

COMPTES ANNUELS
du 01/07/2021 au 30/06/2022



IMMOBILISÉES
CERTIFIÉES CONFORMÉ
A L'ORDONNANCE
N° 2007-0662

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	2
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	2
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	40 511	40 511			2 912	0,07
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	238 095	165 569	72 526	1,50	22 665	0,52
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 477 602		2 477 602	51,32	2 849 662	64,90
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	137		137	0,00	137	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	16		16	0,00	16	0,00
TOTAL (I)	2 756 361	206 080	2 550 281	52,83	2 875 392	65,49
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	655 568		655 568	13,58	709 706	16,16
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	275		275	0,01	1 370	0,03
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					55 787	1,27
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 859		25 859	0,54	10 619	0,24
. Autres	711 908		711 908	14,75	269 626	6,14
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	855 417		855 417	17,72	437 663	9,97
Charges constatées d'avance	28 030		28 030	0,58	30 416	0,69
TOTAL (II)	2 277 058		2 277 058	47,17	1 515 186	34,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 033 419	206 080	4 827 339	100,00	4 390 579	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 290 540)	290 540	6,02	290 540	6,62
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 406 721	29,14	1 406 721	32,04
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	29 052	0,60	29 052	0,66
Réserves statutaires ou contractuelles	1 161 464	24,06	1 017 867	23,18
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	712 632	14,76	350 581	7,98
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			2 268	0,05
	TOTAL (I)		3 097 029	70,54
	3 600 408	74,58		
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	798 414	16,54	890 744	20,29
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers			1 597	0,04
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 309	0,96	59 118	1,35
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 015	0,10		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	109 337	2,26	148 452	3,38
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 519	0,03	4 900	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	250 487	5,19	170 487	3,88
Instrument financiers à terme				
Produits constatés d'avance	15 850	0,33	18 252	0,42
	TOTAL (IV)		1 293 550	29,46
	1 226 931	25,42		
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
	(V)			
	TOTAL PASSIF (I à V)		4 390 579	100,00
	4 827 339	100,00		

AGC DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 290 540 euros
Siège social : 28 rue de la Redoute - 21850 ST APOLLINAIRE
448 052 258 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 712 631,57 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	712 631,57 euros
Dividendes prioritaires	60 000,00 euros
Dividendes	95 074,00 euros
Autres réserves	557 557,57 euros
Solde	712 631,57 euros

Les dividendes se répartissent comme suit :

- Actions de catégorie A : 38,75 euros par actions
- Actions ordinaires : 7 euros par actions

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de l'assemblée.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes. Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'Assemblée Générale constate les distributions de dividendes antérieurs suivantes :

Exercices	Eligible à l'abattement à 158 3 2° CGI	Non éligible à l'abattement 158 3 2° CGI
Ex clos 30/06/2021	206 984	
Ex clos 30/06/2020	211 270	
Ex clos 30/06/2019	126 500	

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 novembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Lionel SALEMBIER

